

Québec, le 23 avril 2007

NOTE DE SERVICE

À: Nancy Bernier
DÉE

De: Gilles Boulet
DSÉE-SAVEX-Air

SAVEX-6466

OBJET: Étude de dispersion atmosphérique des BPC émis par les bassins de traitement du lixiviat; LES de Magog

J'ai pris connaissance des documents relatifs au dossier pré cité. Veuillez prendre note que mon domaine d'expertise est la modélisation de la dispersion atmosphérique et que, en conséquence, mes commentaires ne se rapportent qu'à ce sujet.

Mes commentaires sont les suivants :

- a) L'étude de dispersion a été réalisée conformément au Guide de la modélisation¹.
- b) Les conclusions que présente le consultant à la page 19 de son rapport sont correctes. Ainsi, les concentrations annuelles moyennes de BPC dans l'air ambiant au-dessus du Lac Lovering varient approximativement entre 0,1 et 1 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. En ce qui concerne le bassin versant du Lac Lovering, les concentrations annuelles moyennes varient approximativement entre 0,1 et 9,15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur la portion du bassin située à l'extérieur des limites de propriété. Ces valeurs représentent, au maximum, 8,9 % du niveau de fond établi à la station de Stukely (moyenne de 103,1 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour la période 2002 à 2005).
- c) Enfin, veuillez noter que les résultats de la modélisation sont valables en autant que les taux d'émission utilisés sont représentatifs des conditions réelles.

¹ Guide de la modélisation de la dispersion atmosphérique, MDDEP, Direction du suivi de l'état de l'environnement, avril 2005

Or, les concentrations atmosphériques de BPC provenant des deux bassins de traitement sont directement proportionnelles aux taux d'émission de ces bassins. Ainsi une incertitude sur les taux d'émission se traduit par une incertitude équivalente sur les concentrations modélisées. Soulignons qu'il n'est pas de la responsabilité du SAVEX-Air de valider les taux d'émission.

En espérant le tout à votre entière satisfaction. N'hésitez pas à me contacter pour toute information supplémentaire



Gilles Boulet
Météorologue

cc. Y. Grimard
P. Walsh

savex-6466/521203366



EXPERTISE TECHNIQUE

DESTINATAIRE : M. Michel Goulet, chef de service
Service de la qualité de l'atmosphère

EXPÉDITEUR : Jean Pierre Lefebvre, ing.

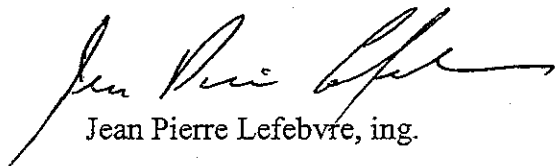
DATE : Le 28 août 2006

OBJET : **Renseignements supplémentaires dans le dossier**
Enfouissement sanitaire WM Intersan inc. à Magog

Le 1^{er} août dernier, Mme Marie-Claude Théberge, chef par intérim du Service des projets en milieu terrestre à la Direction des évaluations environnementales, nous invitait à évaluer un document complémentaire dans le cadre du projet cité en objet. Ce document contient les réponses obtenues de l'initiateur à la suite des questions que lui avait adressées le ministère dans le cadre de l'évaluation de la recevabilité du projet.

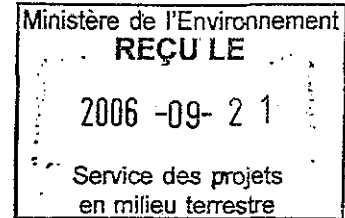
Dans son avis technique du 3 février 2006, le Service de la qualité de l'atmosphère avait réclamé d'obtenir « *les niveaux sonores attendus à cause du bruit routier pour les résidences localisées sur le tronçon T-2 de la route 141* ». Nous avons alors indiqué que la localisation des deux résidences utilisées dans l'étude sonore n'était pas pleinement représentative de l'exposition au bruit en provenance de cette route. Pourtant, la réponse obtenue de l'initiateur (Qc 1-20) réfère encore aux mêmes habitations. Il y a lieu de réclamer la projection du changement du climat sonore attendu près de la route qui relie le terrain d'enfouissement à l'autoroute. L'impact du bruit routier associé à ce projet pour les riverains pourra ainsi être clairement établi.

Cela fait en sorte que le supplément d'information reçu ne répond pas à nos attentes.



Jean Pierre Lefebvre, ing.

JPL/



DESTINATAIRE : Madame Marie-Claude Thérberge
Chef par intérim du Service des projets en milieu terrestre

DATE : Le 13 septembre 2006

OBJET : **Enfouissement sanitaire WM Intersam inc. à Magog**
V/Réf. : 3211-23-008
N/Réf. : SQA 594

Suite à votre demande, vous trouverez ci-joint la note de M. Jean Pierre Lefebvre relativement au projet mentionné ci-dessus. Dans sa note, M. Lefebvre conclut que le supplément d'information reçu du promoteur ne répond pas à nos attentes.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Le chef de service,


Michel Goulet

p.j.

MG/sv